



Perspectives nouvelles en Théorie des organisations : Jacques Rojot vs. Hayek ?

Hubert de La Bruslerie

Professeur à l'Université Paris Dauphine

Introduction

Dans son ouvrage magistral *Théorie des Organisations*, J. Rojot avance deux noms d'auteurs qui ouvrent chacun une piste d'avancée vers ce qu'il appelle « l'individualisme méthodologique complexe ». Tel est le titre du Chapitre 16, qui est le dernier de son ouvrage et qui n'est suivi d'aucune conclusion. Est-ce à dire que la seule évolution possible du paradigme de la théorie des organisations passe par les apports théoriques des deux auteurs analysés : J.P. Dupuy et I. Giddens ? Est-ce à dire que l'individualisme méthodologique complexe est la voie privilégiée d'interrogation pour le chercheur en organisations et au-delà en Sciences de Gestion ?

Il ne s'agit pas ici de vouloir analyser les écrits ou les apports de Dupuy et de Giddens. Nul ne peut mieux faire ici que J. Rojot. Il ne s'agit pas non plus de critiquer l'ouverture importante que constitue la voie de l'individualisme méthodologique complexe, mais plutôt de la poursuivre en la complétant par les apports d'un troisième auteur bien connu en économie et moins en sciences de gestion : Friedrich Von Hayek. Empressons nous de dire que Jacques Rojot est bien conscient de son importance pour la théorie des organisations et se livre à une analyse fine de ses idées dans son ouvrage. Simplement il y a chez Hayek des éléments porteurs d'un individualisme méthodologique récuratif qui ouvrent des pistes intéressantes. Au delà de Hayek on peut se demander si le message des économistes autrichiens vers les sciences de gestion ne conserve pas une singulière pertinence. Il faut dépasser l'opprobre idéologique parfois jetée par des esprits de système sur une analyse en fait très ouverte et riche.

La question centrale des sciences de gestion est ramassée en trois mots simples par Jacques Rojot qui fait référence à la théorie de la structuration de l'action de Giddens : L'action, l'acteur, l'agent.¹

¹ J. Rojot (2003), p.488

L'action, « est contextuelle. Le monde est constitué par un courant d'évènements en cours indépendants de l'agent et ne contient pas un futur prédéterminé. L'action humaine est située comme la cognition, dans ce monde. Elle s'accomplit en tant que durée(...) »². L'acteur contrôle réflexivement son action. La réflexivité est d'abord, la conscience de soi, l'exercice d'une capacité de réflexion et de mise en situation. L'acteur, de façon routinière, sans le mettre en évidence et sans complications, situe l'action par rapport à soi. Mais elle est aussi et en même temps la capacité de surveiller, de contrôler, le flot continu de la vie sociale qui se déroule, et de s'y situer. Le contrôle réflexif est un trait caractéristique de toute action ; il porte à la fois sur la conduite propre de celui ou celle qui exerce ce contrôle et sur celle d'autres acteurs³. L'action est toujours située dans l'espace temps qui inclut le cadre de l'interaction, les acteurs co-présents et leurs communications entre eux. Par ailleurs, l'intention présuppose l'action, et non l'inverse (on n'a pas une intention tout court). L'action en ce sens est reliée au concept de praxis.

L'acteur en plus de la réflexivité s'appuie sur une intentionnalité. Il est capable de se donner les outils dialectiques d'analyse du fondement de ses actions. Il est capable d'une formulation discursive des raisons de sa conduite. Cette seconde capacité est très proche du concept d'« accountability ».⁴

Pour Rojot, il est plus approprié de parler de la rationalisation de l'action dans le contexte de la surveillance réflexive de leur action par les agents. Demander la raison d'un acte, c'est couper conceptuellement dans le flot de l'action qui s'accomplit.⁵ Elle ne peut se concevoir que placée dans le temps et dans l'espace en tant que durée, comme un flot continu de conduites et dans le cadre de contextes dans lesquels elle s'insère continuellement et qui la mettent en ...

L'action s'appuie sur la réflexivité et l'intentionnalité de l'acteur. L'acteur construit l'acte intentionnel sur des bases de connaissances et d'informations. L'agent, c'est l'acteur agissant. Le mode de construction de l'action renvoie évidemment à la notion de rationalité. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit parfaite. Il faut ici fait référence au concept extrêmement fort

² J. Rojot, op. cit., p.489

³ Id., p.491

⁴ Id., p.492

⁵ Id, p.495

de rationalité limitée de Simon. Celui-ci trouve cependant sa source dans les travaux des néo-classiques autrichiens et tout particulièrement ceux de Hayek.

Hayek et la notion de connaissance

L'action en tant que processus soumis à une rationalité limitée conduit à distinguer deux niveaux d'analyse à cette limitation. Une information exogène est limitée en ce sens qu'elle serait d'entropie différente par rapport à l'entendement du problème à résoudre. C'est alors une donnée simple, en quelque sorte un rapport « technique » entre une complexité d'ordre supérieur et une complexité d'ordre inférieur. L'insuffisance informationnelle de l'acteur peut cependant être plus radicale. Hayek dans son article fondamental « Economie de l'information » (1937) pose l'argument de la rationalité limitée en le fondant sur l'information imparfaite de l'acteur. « C'est en fait la compréhension de ses propres limites qui paraît être la tâche la plus difficile et la plus importante de la raison humaine »⁶. L'analyse du mécanisme de choix et de rationalité limitée est particulièrement fouillée chez Hayek. Il dépasse la simple notion hédonique de plaisirs et de peines et essaye de donner une justification théorique à la notion d'utilité subjective. La vision de la rationalité des choix et des actions qu'il développe est par définition limitée, non pas tant par la nature de l'information externe que par le processus interne de traitement de l'information.

L'analyse du processus de connaissance chez Hayek fait référence à la notion centrale de perceptions qui sont reliés à l'impulsion plus qu'à la nature des stimuli. « Cela signifie qu'il n'y a pas une réalité extérieure « donnée » qui détermine la nature de la perception qu'en a l'individu, mais que cette perception est déterminée à l'intérieur de l'organisme qui perçoit »⁷. La perception est un mécanisme interne qui s'inscrit dans le fonctionnement du cerveau de l'individu. « Celui-ci apprend à différencier, classer et organiser les stimuli dont il est constamment bombardé. Ce processus de construction de connaissance dépend de l'expérience individuelle mais aussi d'éléments de nature héréditaire. C'est ainsi que se crée un ordre sensoriel qui échappe en partie à la conscience de l'individu »⁸. Ce mode de fonctionnement du cerveau humain conduit au « fait que les deux ordres, l'ordre physique des

⁶ Hayek (1953), p.147

⁷ Cf. Dostaler, ouvr. cit., p.28

⁸ Hayek reprend sur ce point la distinction freudienne du conscient et du subconscient.

stimuli, et l'ordre phénoménal ou mental des qualités sensorielles sont différents »⁹. Cette existence de deux ordres est la justification de l'analyse de l'action humaine en général et des choix économiques en particulier à l'aide de la notion subjective d'utilité. Cette démarche subjectiviste justifie une rationalité de l'action en termes d'efficacité ou d'utilité. Le processus mental subjectiviste repose sur le cerveau en tant qu'appareil de classification des perceptions et de gestion de la base des connaissances et expériences humaines. C'est à ce niveau qu'Hayek introduit un postulat : « il semblerait que n'importe quel appareil de classification doit toujours posséder un degré de complexité plus grand que les diverses choses qu'il classe »^{10, 11}. Cette hypothèse a des conséquences très importantes : « L'explication complète (par l'homme) de ses propres processus de pensée (est) absolument impossible »¹². Nous devons admettre humblement les limites de nos capacités de connaissance et de compréhension à la fois du monde extérieur et de notre propre esprit.

L'analyse est ici plus fine que la simple limite des capacités d'absorption cognitives d'informations pertinentes externes. L'incertitude de l'environnement, l'incapacité de capter une information complète provenant de l'extérieur sur tous les possibles du futur n'est qu'un élément. A la limite, on peut raisonner avec une information incertaine et aléatoire qui peut être modélisée par exemple par des lois statistiques. L'imperfection du processus de connaissance est plus fondamentale. L'homme ne peut pas connaître, ni comprendre parfaitement son propre esprit. C'est donc une incertitude radicale qui vient limiter le fondement du processus de rationalité concernant les choix futurs. Hayek évoque d'ailleurs des processus de connaissance non rationnels, ce qui dépasse l'idée d'informations « seulement » limitées « en amont ». Ce qui crée la différence est l'existence d'un corps de

⁹ Hayek (1952) p.14

¹⁰ Hayek (1953) p.74

¹¹ Il s'agit en fait d'un postulat irréfutable au sens de Popper. Il a l'apparence du bon sens mais peut être discuté. Prenons l'exemple d'une bibliothèque qui doit recevoir les livres correspondant à la connaissance humaine. Sa structuration en rayons et la structuration de la connaissance en livres interagissent. On ne va pas construire des rayons plus petits que la taille d'un livre. Dans l'ignorance du nombre de livres à recevoir et de leur taille, il faut prévoir une grande bibliothèque et de grands rayons. L'inconnue est là : c'est le processus d'accumulation de l'information et de la connaissance pertinente. On peut se prononcer sur l'information d'aujourd'hui. On ignore la structure des connaissances pertinentes produites demain ; surtout, les critères qui permettront de les classer ou de les rejeter ne seront peut être pas les mêmes. La complexité intrinsèque de l'information extérieure n'est pas seule en cause. Elle peut évoluer avec l'accumulation générale des connaissances et la civilisation. On peut construire de plus grands rayons pour accueillir de plus gros livres. On peut imaginer d'ajuster la taille de la bibliothèque à la seule information pertinente ou susceptible de l'être. En fait, c'est le processus d'accumulation de connaissances pertinentes qui évolue. Le degré de complexité de l'appareil de classification doit intégrer la situation actuelle et future en relation avec l'utilisation de cette information c'est à dire avec une intégration de la finalité d'action qui permet de qualifier la pertinence présente ou future des connaissances.

¹² Hayek (1952) p.43

règles de conduite subjectives qui forment les schémas de perception. Ces schémas viennent brouter les stimuli.

L'individualisme méthodologique

L'individualisme méthodologique donne la primauté dans l'explication des phénomènes sociaux et organisationnels aux comportements d'acteurs individuels rationnels qui doivent rendre compte de leurs actions à eux-mêmes en tant qu'individus pensants et agissants¹³. La conséquence cruciale en est que les phénomènes sociaux s'analysent au travers des actions et des comportements des individus qui y participent. La coopération sociale trouve sa grille de lecture dans la participation des individus au jeu collectif. Transposée dans le monde économique, cela signifie que le marché est un terrain de jeu où les actions individuelles des uns envers les autres s'appréhendent au travers d'une résultante globale qui n'en est qu'un indicateur éloigné, qu'il s'agisse du prix ou des quantités. L'individualisme méthodologique repose sur une grille de lecture de l'action qui est fondée sur une rationalité de type interne et sur le respect du principe de cohérence. Cette rationalité peut procéder de multiples sources¹⁴. Elle peut être utilitaire : il avait de bonnes raisons de faire ce qu'il a fait. Elle peut procéder de l'auto-justification : la plus célèbre est la méthode Couet d'auto-persuasion. Elle peut être téléologique ; le but recherché s'impose de l'extérieur à la manière d'un impératif catégorique kantien. La rationalité peut être aussi d'ordre traditionnel ou de conformité. Dans le premier cas, l'individu a toujours fait ainsi, il continue. Dans le second cas, les autres font ainsi donc moi aussi.

Ces réflexions sont partagées par Jacques Rojot qui se pose la question de la relation avec le collectif : l'acteur est socialement inséré. Dans son contexte il est soumis à des influences et des pressions, même si le plus important est de regarder les raisons individuelles de son comportement. Pour Boudon (1986), l'individualisme méthodologique n'implique a priori aucune vision atomistique de la société¹⁵. Il signifie que le groupe n'est pas un acteur qui sera doté d'une conscience, d'une volonté, d'une identité, bref ce n'est pas un centre de décision. Si telle était le cas, la méthodologie pertinente serait celle qui considérerait globalement le groupe comme étant le bon niveau d'analyse des comportements et des

¹³ Cf. Rojot (2003) p.213

¹⁴ Cf. Boudon (1992) art. cit., rapporté par Rojot (2003) p.213

¹⁵ Cf. Boudon (1986) art. cit.

actions ; c'est l'approche holiste. L'individualisme méthodologique traite le groupe comme un individu lorsque les hypothèses d'une action rationnelle insérée dans une temporalité propre sont réunies. En économie, la famille est l'unité de décision pour la consommation de certains biens qui sont consommés dans le cadre familial : automobile, électroménager, éducation des enfants...

L'école autrichienne privilégie l'individu. Pour Von Mises, « il n'y a pas d'autre substrat de la société que les actions des individus »¹⁶. Ce n'est cependant pas la jungle ; la vie collective et la coopération existent « en tant qu'être pensant et agissant, l'homme émerge (...) comme un être déjà social »¹⁷. On remarque ici que Von Mises reprend la même définition de l'homme comme un être pensant et agissant que celle utilisée par Popper qui introduisit l'individualisme méthodologique. Il existe des collectifs sociaux (sociétés, groupes, associations, Etats...), mais ces collectifs sociaux ne viennent à exister que par les actions d'individus. Le collectif se réduit à des actions particulières combinées.

L'individualisme méthodologique comporte cependant des variantes. Celui de Hayek ou des économistes comportementaux est fondamentalement subjectiviste. L'individualisme méthodologique de Hayek part « systématiquement des concepts qui guident les individus dans leurs actions et non des résultats de leurs réflexions théoriques sur leurs actions »¹⁸. L'individualisme méthodologique rationnel des économistes néoclassiques est construit sur des lois qu'ils considèrent comme objectives, en tout premier lieu le principe de maximisation rationnelle. Les choix individuels économiques s'inscrivent dans des axiomes considérés comme évidents, telle la maximisation de l'espérance d'utilité. Cet « apriorisme radical » opposera Von Mises et les autres néoclassiques à Hayek. Ce dernier reprochait à Von Mises d'« être un utilitariste strictement rationaliste » qui sur ce point s'éloignait de la tradition de l'école méthodologique autrichienne caractérisée par un « subjectivisme de base »¹⁹.

Organisation, coopération et entreprise

Le passage de l'individu à l'organisation ne découle pas de soi. Une organisation, dans la terminologie de Hayek est un « ordre », c'est-à-dire un dispositif conscient mettant en ordre

¹⁶ Cf. Von Mises (2004) p.64, Human Action (1949) Chap. 2, 4

¹⁷ Cf. Von Mises (2004) p.63, Human Action (1949) Chap. 2, 4

¹⁸ Hayek (1953) p.52

¹⁹ Hayek (1988) p.55

l'inconnu. Elle se définit et apparaît en relation avec un environnement source d'incertitude ou de contraintes. L'organisation est créée dans un but et est dirigée. Une organisation est un ordre exogène dans la mesure où sa création résulte de l'action de forces extérieures à elle. L'Etat est une organisation de la société. L'entreprise est une organisation économique riche d'individus. Or les choix sont individuels. Le passage de l'individu à l'organisation s'effectue en utilisant les notions de rationalité limitée et d'adhésion à l'organisation. Ceci dit, comment élaborer une théorie de la décision organisationnelle à partir de l'hypothèse d'individualisme méthodologique ? L'entreprise est une organisation sociale qui est faite d'individus interagissants, c'est-à-dire choisissant de coopérer au sein d'un réseau de contrats économiques. Elle se définit en tant que système social comme un système central de coordination où les individus coopèrent et échangent. C'est le sens de l'analyse de March et Simon (1958). Ce qui est accompli par l'organisation est accompli par des individus. Organisation sociale, l'entreprise est aussi une organisation économique en ce sens que le comportement des individus qui y participent est différent dedans de ce qu'il est dehors.

A l'intérieur, l'adhésion reflète l'existence d'une condition d'appartenance. C'est un minimum. Cette condition définit un état de participation au jeu (ce que la théorie des contrats appelle *participation constraint*). Il faut aller au-delà d'une analyse adhésion/démission et comprendre la gradation des comportements individuels. La théorie des incitations/contributions permet de le faire. Les individus contribuent à l'organisation par des efforts tant que la somme des incitations qu'ils reçoivent est supérieure à la somme des contributions. Le filtre de la mesure est l'utilité pour la satisfaction nette ressentie. Le calcul est d'essence économique puisque les coûts d'opportunité sont intégrés, mais la mesure des coûts est pondérée par les systèmes d'évaluation subjective de chacun. En ce sens, les buts des individus et des organisations n'ont pas à être les mêmes.

Ce n'est pas tant la dimension morale qui compte que l'idée que se dégagent de l'action collective des règles supérieures à l'individu. Pour Hayek, un « ordre étendu » est un arrangement complexe de règles et d'institutions qui assurent un cadre de prédictibilité et de structuration aux comportements d'individus ayant des buts propres et des dotations différentes. Cet ordre spontané provient d'« une acceptation volontaire de se conformer à certaines pratiques morales traditionnelles (...) qui se dégagent par une sélection naturelle »²⁰.

²⁰ Hayek (1988) p.6

Hayek porte une préférence très marquée pour les règles de pensée et d'action issues de la tradition et qui se situent au niveau global de la société. Son gout pour les règles issues de la tradition le conduit à être très critique envers la pensée socialiste qui vise à renverser les règles morales fondées sur la tradition par un système moral construit de manière rationnelle. Il s'appuie sur Hume qui remarquait déjà que « les règles de la morale ne sont pas des conséquences de notre raison »²¹. Elles proviennent de la tradition et de l'expérience. La tradition morale ne peut pas se justifier ou se construire sur des bases uniquement rationnelles. Elle se développe « concurremment avec la raison, pas comme un de ses sous-produits »²². En fait, pour Hayek, c'est même plutôt l'inverse ; la raison dépend de la tradition. Le développement intellectuel a été permis par un processus de sélection qui a été guidé par le succès, plutôt que par la raison. « La tradition est d'une certaine manière supérieure ou "plus sage" que la raison humaine »²³. Observer les règles de la tradition permet aux individus d'en tirer profit au-delà de leur propre connaissance. Le « constructivisme rationaliste » est une tentative dangereuse pour imposer un schéma sur des arrangements sociaux stables qui ont leur propre logique traditionnelle.

De manière intéressante, à la différence par exemple du néoclassicisme de Von Mises, cette analyse donne une substance propre, une autonomie, au « social » par opposition aux individus qui agissent. La raison est leur principe d'action « local », mais il existe aussi des règles résultant de l'ordre social qui relèvent, à côté de la raison, de la tradition. Hayek identifie deux autonomies bien évidemment interagissantes qui le conduisent à formuler un individualisme méthodologique étendu.

Un individualisme méthodologique étendu

Si la société est quelque chose de plus que les individus, l'organisation aussi est plus que la somme des parties. Une institution incorporée ne signifie pas qu'elle est personnifiée. C'est une collectivité d'individus et de parties prenantes internes qui accepte de mettre en œuvre les buts et les attentes de l'organisation et qui choisit d'avoir une stratégie dans son environnement et dans le temps. De ce fait, l'entreprise en tant qu'organisation économique, dépasse les individus et leur survie.

²¹ «The rules of morality are not conclusions of our reason », cité par Hayek (1988) p.8

²² Hayek (1988) p.10

²³ Hayek (1988) p.75

Il faut pour cela admettre que le tout pèse plus que la somme des parties. On retrouve le débat incessant entre holisme et individualisme. Si le tout est pertinent au-delà des parties, il existe indépendamment des individus qui le composent et il devient une bonne instance d'analyse. Le social ou l'organisation dominant. L'individualisme méthodologique strict privilégie en revanche l'acteur individuel et fait du tout la somme des parties. Comment concilier les deux ? L'idée d'un individualisme méthodologique étendue à l'organisation (ou le social pour les sociologues) fait que les deux instances ont chacune une forme d'autonomie. Telle est le grand apport de Hayek qui va au-delà de sa tradition intellectuelle d'origine fondée sur individualisme méthodologique strict. Dupuy souligne que « pour lui il y a plus dans le tout que dans la somme des parties »²⁴. Pour Hayek, il existe un ordre social organisé autour de repères fournis par la tradition. Ces repères ne sont pas la création des individus, ils ont une dynamique propre. Rojot (2003) résume la situation en disant que le « social » dans sa totalité se retrouve en tant que point fixe endogène²⁵. Se conjuguent ainsi deux autonomies. Les choix individuels sont l'autonomie de base et s'expriment sur des marchés compétitifs. Ces derniers focalisent toutes les connaissances individuelles. Les marchés donnent « l'illusion synoptique » d'une agrégation des connaissances. Il y a cependant quelque chose de plus au niveau de l'ordre social. Pour Hayek, il existe des ordres sociaux spontanés au-delà des individus qui sont « produits de leurs actions, non de leurs desseins ». Cette analyse peut se transposer à l'entreprise en tant qu'organisation économique réunissant des parties prenantes internes. Les individus ont leurs desseins et leurs objectifs lorsqu'ils établissent une relation économique contractuelle avec l'entreprise. L'action de participer, le fait d'adhérer, donne un sens stratégique de projet à l'entreprise en tant que système qui dépasse ses composantes.

Ce niveau supérieur est un niveau opérateur de connaissances, organisation pour l'entreprise, social pour la société, articulé autour de traditions morales. Pour Hayek, l'ordre social fait vivre et évoluer les règles de tradition par un mécanisme de sélection naturelle. Ces règles sont en fait des règles pour l'action et ne se conçoivent pas sans référence à des actions que sont les choix individuels. Au niveau de l'entreprise, ces règles sont celles qui définissent les principes projectifs d'une action stratégique. Elles font référence au passé organisationnel, aux réflexes cognitifs, à l'expérience accumulée, à la capacité à se projeter dans le futur. On

²⁴ Cf. Rojot (2003) p.478 citant Dupuy (1992)

²⁵ Ouvr. cit. (2003) p.478

peut à ce niveau évoquer l'idée un peu attrape-tout de culture d'entreprise ou de culture d'organisation en ce qu'elle est l'expression d'un schéma de pensée. Il y a autonomie car le niveau de l'entreprise est un niveau pertinent et efficace d'auto-organisation des connaissances en vue d'une action collective dans le domaine économique. Pour Hayek, « la culture est une mémoire, c'est l'intégrale des règles abstraites que le groupe humain a sélectionnées parce qu'elles se sont révélées plus bénéfiques pour lui »²⁶. La tradition pour Hayek n'est pas sacrée. Elle est à la fois l'objet de la critique et son critère. Elle évolue par un processus de sélection naturelle. Les bonnes traditions durent plus longtemps que les autres.

Ce sont les individus qui agissent et par leur action individuelle alimentent l'action collective. Le tout (l'entreprise, la société) trouve cependant une autonomie partielle car les phénomènes collectifs de coopération sont beaucoup plus complexes que les individus qui les ont engendrés. Ils obéissent à leurs propres lois qui sont des règles pour l'action. Il y a une hiérarchie enchevêtrée qui conduit à un individualisme méthodologique étendu (Dupuy, 1992 ou Rojot, 2003)

La logique des choix économiques

L'individu reste rationnel en ce sens qu'il interroge des éventualités différentes qui, à ses yeux du moins, sont commandées par ses choix qui sont des préférences agissantes. Il construit une hiérarchie au sens où ses préférences sont la combinaison d'actions appréciées par une logique d'utilité et d'efficacité. La rationalité s'exprime par une condition de cohérence qui résulte en un classement ordonné de choix exclusifs, c'est une logique d'action. Le choix préféré est celui qui procure le plus de satisfaction présente et/ou future. A la racine de l'utilité, on retrouve un hédonisme à la Bentham. Le stimulus de départ est assez simple et mécaniste. Il faut bien évidemment aller au-delà d'une première analyse appauvrissante. Les préférences agissantes ne sont pas comme des plats multiples présentés à une table, en quelque sorte tombant du ciel. Nous ne sommes pas dans le schéma du « grand banquet de la Nature » de Malthus. Ces préférences sont le fruit d'une action engageant l'individu et le confrontant à une comparaison d'actions immédiates ou futures. Indissociables de l'action et du choix, elles sont à la fois la cause des choix et la conséquence des actions.

²⁶ Cité par Rojot (2003), ouvr. cit. p.480

Le décideur est pensant et agissant. Sa pensée est développée dans et pour l'action. Le premier des axiomes fondateur de la praxéologie de Von Mises est que l'homme agit. Il n'est pas un philosophe, mais un agent, c'est-à-dire un acteur agissant. Pour Popper, l'activité du philosophe, légitime et nécessaire lorsqu'il s'attache à éclairer les problèmes de la science et de la société n'est que futile et vaine s'il se contente de « parler philosophie », c'est-à-dire s'il adopte une posture contemplative ou purement spéculative. « Les seuls vrais problèmes sont ceux qui s'imposent à l'homme pensant et agissant »²⁷. Von Mises dit la même chose lorsqu'il considère que les causes premières, psychologiques, psychanalytiques ou autres qui résultent en un besoin d'action, sont hors sujet. Le point de départ est l'existence d'un besoin d'action et d'une intention d'agir.

L'action humaine mobilise des efforts, des ressources, de l'énergie et de l'information. Elle implique nécessairement les catégories de fins, de moyens, de coûts, d'avantages, de l'incertitude et de la préférence temporelle. La théorie générale de l'action humaine est appelée praxéologie par Von Mises. Les choix économiques relèvent de cette théorie mais ils ne sont pas les seuls. Ce qui les distinguerait des autres choix serait qu'ils sont davantage gouvernés par des logiques de ressources rares et que l'interrogation sur la relation fins-moyens est plus forte. C'est une différence de degré, non de nature. Pour Von Mises, « les problèmes spécifiquement économiques ne peuvent être distingués de l'ensemble de la théorie praxéologique que de façon grossière »²⁸. La praxéologie identifie une relation de causalité entre les fins et les moyens qui est une régularité en ce sens qu'elle peut faire l'objet d'une interrogation théorique et d'une analyse.

La base du choix de l'action humaine est la construction des préférences qui mènent à l'action. L'amont importe peu, le subjectivisme absolu des préférences est une donnée extérieure : « pour la praxéologie, les données sont les caractéristiques psychologiques et physiques des hommes agissants, leurs désirs et leurs jugements de valeurs »²⁹ « C'est dans ce subjectivisme que réside l'objectivité de notre science »³⁰ Le couple fins-moyens est la donnée.

²⁷ J. Monod dans sa préface à *La logique de la découverte scientifique* de Popper (1934) trad. française Payot, Paris édition 1984, p.2

²⁸ Cf. ouvr. cit. (2004) p.27, *Human Action* (1949) chap. 14, 1^{er}§

²⁹ Cf. ouvr. cit. (2004) p.33, *Human Action* (1949) chap. 23, 1^{er}§

³⁰ Cf. ouvr. cit. (2004) p.34, *Human Action* (1949) chap. 1, 4^{ème}§

La préférence est la procédure de choix conduisant à l'action. Elle conduit à évaluer une branche d'alternative, une possibilité un choix. Dans le cadre néoclassique autrichien de Von Mises comme de Hayek, cette évaluation est d'abord subjective. L'action signifie préférer ou écarter ; l'évaluation des préférences ou des avantages est une comparaison. « L'action trie et classe ; à l'origine, elle ne connaît que des nombres ordinaux, pas des nombres cardinaux »³¹. Les évaluations respectives donnent lieu à des taux de comparaison ou taux d'échange subjectifs entre des possibilités, des projets ou des biens. Ces taux d'échange ne sont ni constants, ni continus. Il y a une redistribution permanente de toute la structure des prix subjectifs et il n'y a donc pas forcément homogénéité entre les taux d'échange subjectifs et les plans d'investissement-consommation successifs de la part des agents économiques.

Le temps apparaît comme une catégorie de la décision. « L'action ne peut influencer que l'avenir, jamais le présent qui s'enfonce dans le passé (...). L'homme prend conscience du temps quand il projette de convertir un état actuel moins satisfaisant en un état futur plus satisfaisant »³². Le temps est rare pour l'homme, il doit l'économiser comme les autres ressources rares, mais pour Von Mises le temps présente la particularité d'être irréversible (ce qui est évident) et unique (ce qui l'est moins).

L'expression de préférences, la construction d'une intentionnalité, ne suffisent pas. L'action est la volonté mise en œuvre et transformée en une opération qui implique un coût, du temps et des efforts pour l'acteur. Les marchés en tant que lieux d'échange sont absents à ce niveau de construction de la théorie des choix, comme dans le processus de l'action humaine. Ils interviendront par la suite en posant le problème spécifique de l'équilibrage des prix et des quantités (phénomène appelé catallaxie par les économistes autrichiens). La construction de l'équilibre du marché n'est pas le premier sujet de l'économie entendue comme théorie de l'action humaine et des processus de décision³³.

L'équilibre des échanges vient après. Le terme proposé par Von Mises et Hayek pour décrire les échanges est « catallaxie » du verbe grec *katallattein* qui veut dire à la fois

³¹ Cf. ouvr. cit. (2004) p.72, *Human Action*, (1949) chap.7, 1^{er}§

³² Cf. ouvr. cit. (2004) p.76, *Human action* (1949) chap. 5, 2^{ème}§

³³ Cf. ouvr. cit. (2004) p.54, *Human action*, (1949) chap. 16, 5^{ème}§

échanger et entrer en relation par l'échange avec un autre. Citons Hayek pour qui catallaxie désigne « l'espèce particulière d'ordre spontané produit par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la propriété, les dommages et les contrats »³⁴. Cette démarche d'« ajustement mutuel » d'actions individuelles fait que l'échange économique induit un véritable lien social. Von Mises parle de coopération sociale. Cette dimension dépasse l'échange strict d'un bien ou d'un service. Il apparaît, lors d'un échange économique, une entrée en relation d'échange qui est l'élaboration et la conclusion d'un lien. Dans une optique plus interindividuelle, la démarche du contrat économique entre deux parties qui diffèrent par leurs informations, leurs objectifs, leurs moyens, est semblable. Le marché est un lieu d'élaboration de signaux ; c'est une procédure de découverte permettant d'utiliser et de concentrer une information fondamentalement dispersée entre agents économiques. En ce sens le marché est un ordre dans la terminologie de Hayek, c'est à dire un dispositif de réduction de l'incertitude et de coordination, mais il s'agit d'un « ordre spontané » dont les acteurs sont multiples et ne maîtrisent pas ex ante ce qui va en ressortir.

D'une manière générale, pour les économistes de l'école autrichienne, la vie en société est construite sur un grain de base qui est l'action concertée et la coopération individuelle. Cette tradition libérale du contrat social comme somme de contrats de coopération interindividuels s'oppose fondamentalement au *Contrat Social* de Rousseau. Pour Von Mises, la vie en société « ne signifie pas que les individus ont conclu des contrats en vertu desquels ils ont fondé la société humaine »³⁵. C'est pourtant ce que pose Rousseau lorsqu'il affirme que « l'acte d'association social produit un corps moral et collectif » qui devient un souverain³⁶. Pour Hayek et les libéraux, cette idée est fautive, « c'est en tant qu'animal agissant que l'homme devient un animal social »³⁷. L'échange et l'action sont premiers. L'action est individuelle ; c'est la coopération d'hommes agissants qui fonde la société. Cette posture de départ est importante. Elle emporte son contraire. Nous retrouvons l'éternel débat micro-macro, individualisme-holisme. Si on néglige son origine individuelle, la logique du droit procèdera « par le haut », c'est-à-dire d'un contrat supérieur ou d'un impératif moral fondateur de la Société humaine. Celui-ci servira de à la fois de source de référence et de source de légitimité à la loi.

³⁴ Droit, législation et liberté, ouvr.cit. p.532

³⁵ Von Mises (1949), Chapitre 8,1§, abrégé (2004) p.177

³⁶ Rousseau (1762), ouvr. cit., p.52

³⁷ Von Mises (1949), Chapitre 8,1§, abrégé (2004) p.177

La réflexion de Hayek est fine et plus complète. Les interactions humaines sont complexes et par leur déroulement elles sont créatrices d' « ordres spontanés ». Hayek en distingue quatre : le marché, le droit, la monnaie et le langage. Ces ordres spontanés sont endogènes ; ils se forment en eux-mêmes, sans but. Ils sont le résultat des actions humaines et non de desseins humains (Ferguson). Un ordre spontané définit un entrelacs de relations ; il introduit une structure ou un système (pour utiliser un mot plus actuel) auquel participent les agents agissants qui en sont à la fois les acteurs et les porteurs. Parmi les ordres spontanés, il y a le droit. La nature spontanée de cet « ordre » s'oppose par définition à une logique de construction rationaliste. Le « constructivisme » tel qu'il est durement critiqué par Hayek est une démarche fautive. Elle part d'un dessein préalable. Celui-ci est le fruit de la raison humaine ou du dogme. Sa volonté de construction implique aussi celle de déconstruction ou d'exclusion.

Les ordres spontanés permettent de procéder à la « mise en ordre de l'inconnu » et de ce fait facilitent la coopération. Dans le domaine économique, l'ordre du marché, en émettant des prix, facilite les échanges. Les signaux-prix véhiculent une information et guident les comportements. Les marchés sont un ordre spontané utile aux choix individuels. Dans les interactions humaines apparaissent ainsi des règles pratiques : « les règles de juste conduite ». Ces règles naissent spontanément de la pratique des échanges³⁸. Ce sont les normes de déontologie professionnels, les usages, les coutumes, le « fair play »... Elles sont le fruit de l'interaction répétée des acteurs et du temps. Le facteur qui rend les règles de conduite nécessaires et utiles est l'ignorance de l'homme qui agit. « L'homme a élaboré des règles de conduites, non parce qu'il connaît, mais parce qu'il ne connaît pas ce que seront les conséquences de son action »³⁹. La règle de conduite (et plus généralement le droit) diminue la variété de l'information et l'imprévisibilité des comportements dans la coopération avec autrui. Les règles de conduite « ne sont pas un élément pour un plan d'action, mais plutôt un équipement pour certains hasards inconnus »⁴⁰. En ce sens le droit est un ordre spontané qui est en continuité avec l'ordre spontané du marché ; l'élément de cette continuité est le contrat. La coopération mutuelle sur un marché est « l'espèce particulière d'ordre spontané produit par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la

³⁸ « Règle, dans ce contexte signifie simplement la propension ou disposition à agir, ou à ne pas agir, d'une certaine façon qui se manifeste dans ce que nous appelons une pratique ou une coutume. Comme telle, la règle sera un des déterminants de l'action. » (Hayek, 1973-79, p.196) Hayek renvoie à ce sujet explicitement à Rawls.

³⁹ Hayek (1973-1979) p.358

⁴⁰ Hayek (1973-1979) p.362

propriété, les dommages et les contrats »⁴¹. C'est le sens profond de l'échange qui dépasse le bien économique et véhicule de l'information et de la prévisibilité des comportements entre deux acteurs.

Que conclure ?

L'échange crée une valeur ajoutée induite par l'interaction sociale. Il retrouve ici le sens grec originel de catallaxie que Von Mises et Hayek ont tous deux rappelé. Ce phénomène d'externalité apparaît alors même que chacun poursuit ses objectifs ; c'est la grande force de l'alchimie des marchés que de rendre compatibles et complémentaires des savoirs et des buts qui sont différents entre agents. C'est la grande force de l'entreprise-organisation qui introduit un ordre dans la coopération individuelle.

« La notion de récursivité dans les rapports en co-présence et la dualité de la structure abolissent la différence de nature entre micro-social et macro-social »⁴². Cette conclusion de Jacques Rojot est totalement en phase (sans qu'il l'ait cherché) avec les analyses de Hayek. Paradoxalement, l'individualisme méthodologique ne se limite pas à l'individu. L'idée de complexité avancée par Jacques Rojot pour dépasser une analyse mécaniste d'un individualisme méthodologique simple, est tout à fait pertinente dès lors que l'on reconnaît comme il le fait que l'acteur ne saurait être supposé rationnel. Obéit-il à une rationalité substantielle ou procédurale ? C'est une question ouverte même si on sent que Jacques Rojot incline plutôt vers la seconde branche de l'alternative. Ce qui nous semble essentiel ici est l'existence d'une rationalité récursive qui renvoie à des logiques macro et s'équilibre au sein d'un corpus plus large. Hayek raisonne en privilégiant le niveau macro-social ; il nous faut en Sciences de Gestion introduire le cadre englobant de l'action humaine qu'est l'entreprise en tant que lieu organisé de coopération.

La grande spécificité de l'individualisme méthodologique étendu « à la Hayek » est de rappeler que l'action humaine « micro » expose et implique l'acteur. Elle l'engage dans une logique d'action coopérative et de ce fait le conduit à conceptualiser et à supporter des coûts. Les travaux de Jacques Rojot rejoignent les grandes interrogations des économistes autrichiens sur les comportements coopératifs au sein d'organisations plus globales ou sur la

⁴¹ Hayek (1973-1979) p.532

⁴² Rojot (2003), p.508

limitation des connaissances dans l'action. En ce sens ils nous rappellent avec justesse que les sciences de gestion sont aussi une interrogation sur le mode de construction de l'acteur dans l'action.

Boudon R.	(1986) Individualisme et holisme dans les sciences sociales, art. in Sur l'individualisme, ouvr. coll. P. Birnbaum et J. Leca, éditeurs, Presses de la FNSP, Paris
Boudon R.	(1992) Action, chapitre dans R. Boudon (éditeur), Traité de Sociologie, PUF, Paris,
Dostaler G.	(2001) Le libéralisme de Hayek, Repères n°310, Ed. La Découverte, Paris
Hayek F.	(1937) Economics and knowledge, <i>Economica</i> , vol.4, p.35-54
Hayek F.	(1945) The use of knowledge in society, <i>American Economic Review</i> , vol. 35, n° 4, p. 519-30
Hayek F.	(1952, 1953) Scientisme et sciences sociales : essai sur le mauvais usage de la raison, Ed. Plon, Paris, traduction de The counter-Revolution of Science : Studies on the abuse of reason, 1952 The Free Press, Illinois
Hayek F.	(1988) The fatal Conceit: the Errors of Socialism, Chicago University Press, Chicago
Hayek F.	(1973-1979) Law, legislation and liberty, traduction française Droit, législation et liberté, 2007, PUF, Grands textes, Paris
March J., Simon H.	(1958, 1971) Organizations, J. Wiley and Sons, New York, traduit en français, Les organisations, Dunod Paris
Popper K.	(1984) La logique de la découverte scientifique, 2 ^{ème} édition, Payot, Paris
Rojot J.	(2003) Théorie des Organisations, Editions Eska, Paris
Rousseau J.J.	(1762) Du contrat social, édition 1966, Garnier Flammarion, Paris
Von Mises L.	(2004) L'action humaine, Traité d'économie, traduction abrégée de Human action: A treatise of economy (1949), Ed. Les Belles Lettres, Paris